santé
famille
retraite
services

SUD CHAMPAGNE

XTM52 - ESSS08466

PASS'ACTIVITE FAMILLE

CHEQUES VACANCES

Pour accéder aux loisirs et à la culture en famille, vous devez *(conditions cumulatives) :*

- Être allocataire à la MSA
- Avoir un QF mensuel inférieur ou égal à 800 € en février de l'année en cours
- Avoir au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales (âgé de 0 à 19 ans révolu)

Montant de la participation annuelle par famille :

50 € pour les parents *(seul ou en couple)* et **10 €** pour chaque enfant à charge

Des chèques vacances vous seront attribués dans la limite du budget d'action sociale alloué à cette aide.

Ce document doit être retourné soit :

Par courrier :

MSA Sud Champagne – Service ASS
1 Avenue Maréchal Joffre -
10000 TROYES

ou

Depuis votre Espace privé sur le site internet MSA :

Rubriques : Contacts & échanges / Envoyer un document
Indiquez dans votre message : « Demande d'aide ASS »

PARENT ALLOCATAIRE	**Numéro de sécurité sociale** : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **Nom :** _____ **Prénoms :** _____ **Adresse :** _____ **Code Postal :** |__|__|__|__|__| **Ville :** _____ **Téléphone :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

AIDE SOLLICITEE

➢ **Je demande à bénéficier des chèques vacances pour**

Parent(s) *(seul ou en couple)*	1 x 50 €	50 €
Nombre d'enfants à charge	…. x 10 €	…… €
TOTAL PARENTS + ENFANTS		…… €

➢ **Enfant(s) concerné(s) :**

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom : _____

➢ **Je m'engage à dépenser cette somme pour mes loisirs en famille.**

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Signature du demandeur

Fait à : _____ Le : ____/____/_____